

## **Procès-verbal du Conseil communal du 6 décembre 2013, 20h00**

M. Olivier Bonvin, Président du Conseil communal de Servion, ouvre la dernière séance de l'an à 20h00. Il excuse le municipal M. Adrian Schneider, qui assiste à une autre séance. L'appel nominatif obtient le quorum avec 44 membres présents sur 50. Quatre personnes sont excusées. Il y a deux absences.

### **1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 7 octobre 2013**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et le procès-verbal de la séance du 7 octobre adopté avec une abstention.

### **2. Communications du bureau du conseil**

Le Président souhaite une cordiale bienvenue aux jeunes de la Commune qui, du fait qu'ils ont atteint cette année leurs 18 ans, ont été invités à assister à la séance. Il annonce un apéritif à l'issue de la séance.

Il rappelle que, selon l'Article 58 du règlement communal, les séances sont publiques mais que le public n'a pas le droit d'intervenir.

Concernant les décomptes de fin d'année, M. O. Bonvin souligne que la Secrétaire, Mme Philippa King Rojo, a établi ses comptes de commission sur la base des chiffres soumis par chaque responsable. Pour toute question concernant les jetons de présence, heures de bureau de vote ou séances de commission, il indique que les membres du conseil peuvent s'adresser directement à la Secrétaire.

Il informe les membres qu'en date du 4 décembre 2013, il a reçu un courrier de M. Michel George concernant l'entretien de nos forêts communales. Il souligne qu'il s'agit d'un problème opérationnel, déjà traité maintes fois par le conseil, et qui découle de la compétence de la municipalité. Il propose que chaque membre du Conseil prenne une copie de ladite lettre, ainsi que la réponse envoyée par la municipalité, afin de se tenir au courant des propos de M. M. George. La proposition est acceptée par le Conseil.

### **3. Préavis n° 12/2013 – Budget 2014**

Mme Patricia Girardbille, rapporteuse, donne lecture pour la commission des finances. Son rapport met en exergue un résultat négatif, prévu, dû pour moitié à l'augmentation des charges cantonales et les effets de la péréquation. La commission souligne toutefois la situation financière saine de la commune, capable de supporter trois exercices déficitaires.

Elle relève que, concernant l'enseignement, puisque l'assemblée de l'ASIJ (Association Scolaire Intercommunale du Jorat) n'avait pas encore eu lieu, les montants y relatifs n'ont pu être ajustés et le budget prévoit les mêmes dépenses qu'en 2013.

Le rapport de la commission des finances ne suscitant pas de commentaires, il est approuvé. Le Budget 2014 est accepté à l'unanimité.

#### **4. Préavis n° 13/2013 – Règlement sur le raccordement au télé-réseau communal**

M. Roland Develey, rapportant pour la commission ad hoc, résume la situation concernant le règlement en vigueur, abrogé au 31 décembre, suite à la fusion des communes de Servion et de Les Cullayes. Les articles précédents seront repris avec, toutefois, une différence dans le nom de l'exploitant qui sera dorénavant « Citycable » et non celui de la commune.

M. Denys Kaba demande ce qui se passerait dans le cas où Citycable changeait de nom. M. Gilbert Cuttelod, Syndic, lui répond que cela n'aurait pas d'incidence sur la commune.

Le rapport et le règlement sont acceptés à l'unanimité.

#### **5. Communications de la Municipalité**

M. G. Cuttelod annonce que le Noël de la commune à la chapelle aura lieu cette année le 11 décembre à 19h30.

La fête d'inauguration de la ligne 75 aura lieu le 13 décembre dans la salle de Les Cullayes, le même jour que la distribution des sapins dont l'heure est fixée à 9 heures. Un marché artisanal sera organisé dans la salle avec la présence, parmi d'autres, de Terre d'Artisans, nouvellement installée à Servion.

La manifestation officielle débutera à 11 heures en présence des autorités. Afin de permettre aux citoyens de Servion de se déplacer en bus à Les Cullayes, un car postal partira de l'arrêt de la poste de Servion à 10h30 avec un retour prévu à 13h00. Le Syndic rappelle toutefois que la mise en service de la ligne à proprement parler n'aura lieu que le 15 décembre.

A la suite de la manifestation, ceux qui le désirent pourront visiter le Tropiquarium où une série d'activités est prévue, notamment un spectacle gratuit pour enfants, « Jo le hérisson », et des raclettes.

Prenant ensuite la parole au nom de M. A. Schneider, municipal des écoles, le syndic annonce qu'une séance de l'ASIJ, la nouvelle association scolaire développée suite à la fusion des établissements scolaires de Mézières et environs et de Savigny-Forel et qui regroupe maintenant onze communes, a eu lieu le 4 décembre. Une décision concernant la problématique des transports et la localisation des classes de la future école aurait dû être prise à ce moment. Elle a été reportée au 29 janvier afin de permettre aux conseillers d'obtenir davantage d'informations avant de se prononcer. En effet, le comité directeur a souhaité soumettre à un bureau externe indépendant non seulement la proposition émanant du groupe de travail qui a œuvré pendant trois ans et qui a déjà été confirmée par le comité directeur, mais également une variante proposée par un groupe de réflexion. Le rapport du bureau sera rendu au début du mois de janvier.

Le syndic annonce que l'actuel doyen du collège de Mézières, M. Jean-François Armand, grand spécialiste des transports scolaires, nous quitte puisqu'il a été nommé directeur dans la région de Bussigny.

M. Félix Rattin, municipal sortant, remercie ses pairs des quelques sept ans passés ensemble dans un esprit de collégialité et à la recherche du bien de tous. Il est fortement applaudi par les membres du conseil.

## **6. Propositions individuelles et divers**

M. Serge Theintz demande quelle est la solution choisie pour les futurs transports scolaires. Le syndic lui répond qu'elle est hybride, partagée entre les transports privés et publics. Dans certains cas, une ligne, la 323, a été mise en place spécifiquement pour les enfants. Dans d'autres, les lignes publiques 62 et 65 seront utilisées.

M. Alfred Gebhardt s'inquiète de la pollution de l'eau relevée par le Dr Christopher Krayenbuhl, mais non étayée par la municipalité. Le syndic lui répond que les analyses effectuées ont démontré seulement quatre germes présents à Servion. Par contre, dans la commune d'Auboranges, où 50 germes ont été constatés, la population a été avertie.

M. François Guignet ajoute qu'après enquête, une pollution a effectivement été constatée. Il s'agit d'une erreur humaine provoquée lorsque le réservoir vide a été rempli sans enclencher les UV.

M. A. Gebhardt propose qu'une sortie soit organisée pour les membres du conseil. Le syndic en prend note.

La séance est levée à 20h50.

A la suite de la séance, le syndic annonce que sur 26 jeunes invités, six sont excusés. Aux cinq jeunes présents, il offre une petite attention.

